

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil
Présents :	68	Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des
Absents excusés :	2	Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation
Pouvoirs :	7	légale sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.
Votants :	75	

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Didier BIENAIME, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE ; M. Adrien LAMAT, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Louis PECHAUD, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

Monsieur Claude BONNEFOI, M. Bernard REMISE.

Pouvoirs :

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Jean-Marie MEZANGE,
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT,
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET,
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Pascal POUDEVIGNE,
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Pierre SEGUIS,
MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à M. Marc POUGNET,
MME Patricia RENAUD donne pouvoir à M. Jérôme GRAS.

Monsieur Adrien LAMAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 21 octobre 2020 et que la convocation avait été faite le 7 octobre 2020.

Madame le Président déclare la séance ouverte à 20h07.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

CHOIX DES MODALITÉS DE VOTE POUR LA SÉANCE

✚ **DECIDE** de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2020 via un vote électronique à scrutin public ou secret, selon les résultats du vote à main levée.

POUR : 75 VOIX

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

✚ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du mardi 22 septembre 2020.

POUR : 70 VOIX

ABSTENTIONS : 4 (M. Jean-Claude PRIVAT, M. Didier BIENAIME, M. Jean-Paul RESCHE, MME Yolande CHASSANG)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Didier AMARGER)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

✚ **DESIGNE** M. Jean-Marc BOUDOU délégué titulaire et M. Jean-Jacques MONLOUBOU délégué suppléant amenés à siéger au comité de pilotage de suivi de l'étude de gouvernance menée à l'échelle de la Truyère par le Syndicat mixte du Bassin du Lot, conformément aux résultats de vote ci-dessous :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Nombre de suffrages exprimés : 63 CANDIDATURE DE M. Jean-Marc BOUDOU : 63 VOIX CONTRE : 0 VOTE BLANC : 1 ABSTENTIONS : 7 NE PREND PAS PART AU VOTE : 4	Nombre de suffrages exprimés : 66 CANDIDATURE DE M. Jean-Jacques MONLOUBOU : 66 VOIX CONTRE : 0 VOTE BLANC : 0 ABSTENTIONS : 7 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2

20H42 : MME Olivia GUEROULT rejoint la séance.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT-FLOUR - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES SOCIOPROFESSIONNELS

✚ **DESIGNE**, conformément au résultat du vote ci-dessous, à scrutin secret, 11 représentants du collège des socioprofessionnels de l'office de tourisme intercommunal des pays de Saint-Flour selon la répartition détaillée ci-dessous :

		Titulaires	Suppléants
Hébergeurs	Hôtellerie	Francis Delmas (Ander - Saint-Flour)	Bernard Gémardin (Beauséjour - Chaudes-Aigues)
	Meublés/gîtes d'étape/séjour, centres et villages de vacances	Cedric Goretz (Village vacances de Lanau - Neuvéglise sur Truyère)	Angèle Séguis (Ferme de Cantagrel - Sainte-Marie)
		Florence Bonhoure (Le Ruisselet - Roffiac)	Jean-Yves Modenel (Gîte étape - Valuéjols)
	Campings, hôtellerie de plein air	Catherine Ballu-Santenoise (Le petit bois - Ruynes en Margeride)	Ludovic Chesneau (Le Belvédère - Neuvéglise sur Truyère)
Chambres d'hôtes	Béatrice Rocher (La maison de Gilbert - Chaudes-Aigues)	Lionel De Barberin (L'Astrassadou - Rezentières)	
Prestations de loisirs	Activités culturelles	Xavier Canone (Diego'n Co - Ruynes en Margeride)	Sandrine Daureil (Pays d'Art et d'Histoire)
	Activités sportives de pleine nature	Philippe Grimal (Base de voile de Mallet - Val d'Arcomie)	Alain Blanquet (Margeride Aventure - Ruynes en Margeride)
		Géraud Prohac (Chantarisa - Coltines)	Bernard Niocel (Aérodrome Saint-Flour Coltines)
Thermalisme - Caleden	Directeur de Caleden (en cours de recrutement)	Didier Achalme, président de Caleden	
Commerces et monde agricole	Restaurateurs	Frédéric Pullini (Chez Remize - Saint-Urcize)	Arnaud Martin (La mairie à Chaudes-Aigues)
	Monde agricole	Jean-Marie Vidalenc (race aubrac - Pierrefort)	Jérôme Letellier (Ruchers de Margeride - Val d'Arcomie)

POUR : 70 VOIX

ABSTENTIONS : 4

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TENNIS COUVERT ET COURTS EXTERIEURS - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

✚ **DESIGNE** MME Marina BESSE, membre titulaire et M. Adrien LAMAT membre suppléant de la commission d'appel d'offres de Saint-Flour Communauté afin de siéger au sein du jury de concours relatif au choix du maître d'œuvre chargé de la construction du centre de tennis couvert et des courts extérieurs, conformément aux résultats de vote ci-dessous :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Nombre de suffrages exprimés : 68 CANDIDATURE DE MME Marina BESSE : 68 VOIX CONTRE : 0 VOTE BLANC : 1 ABSTENTIONS : 6 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	Nombre de suffrages exprimés : 60 CANDIDATURE DE M. Adrien LAMAT : 60 VOIX CONTRE : 0 VOTE BLANC : 1 ABSTENTIONS : 14 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

✚ **CRÉÉ** une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre Saint-Flour Communauté et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 53 membres ;
 POUR : 72 VOIX
 ABSTENTION : 1 (M. Didier BIENAIME)
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2 (M. Eric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT)

20h57 M. Didier BIENAIME quitte la séance et donne pouvoir à MME Sylvie PORTAL.

- ✚ **DESIGNE**, conformément au résultat du vote ci-dessous, à scrutin secret, les conseillers communautaires membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Anglards de Saint-Flour	M. Guy CLAVILIER
Chaudes Aigues	M. Jean Luc BOUCHARINC
Ruynes en Margeride	M. Gérard DELPY
Talizat	M. Loïc POUDEROUX
Vabres	M. Gérard COURET
Val d'Arcomie	M. Robert ROUSSEL
Les 47 communes membres de Saint-Flour Communauté hors celles listées ci-avant	M. / MME le Maire de la commune
Total : 53 membres	

POUR : 72 VOIX

ABSTENTION : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 2

VILLAGE D'ENTREPRISES DU PAYS DE SAINT FLOUR - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ : EXERCICE 2019

- ✚ **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité – Exercice 2019 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour tel qu'annexé à la délibération ;

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité.

POUR : 63 VOIX

CONTRE : 1 (MME Sylvie PORTAL)

ABSTENTIONS : 11 (M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, M. Gilles BIGOT, MME Patricia ROCHÈS, MME Olivier REVERSAT, MME Patricia RENAUD par pouvoir à M. Jérôme GRAS, M. Frédéric DELCROS, MME Marie PETITIMBERT, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUULT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe DE LAROCHE).

BUDGET PRIMITIF 2020 – DÉCISION MODIFICATIVE

- ✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
2128-48.020	Signalétique aire de camping-car à Paulhac	+ 1 300 €			
2313-50.020	Installation de caméras – parking souterrain - complexe sportif	+ 13 500 €			
020.01	Dépenses imprévues d'investissement	- 14 800 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 72 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (MME Sylvie PORTAL, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL).

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

BUDGET PRIMITIF 2020 « COLLECTE DES OM/DÉCHETTERIES » - PROPOSITION D'ADMISSION EN CRÉANCE ÉTEINTE

- ✚ **ADMET** en créance éteinte la créance détaillée ci-dessous comme suit :

COLLECTE DES OM/DECHETTERIES : 38,73 € exercice 2010

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 71 VOIX

ABSTENTIONS : 3 (M. Olivier REVERSAT, MME Sylvie PORTAL, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Patricia ROCHÈS)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - DISPOSITIF AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

M. Frédéric DELCROS quitte la séance et ne participe pas au vote

- ✚ **ACCORDE** une participation financière, au titre de l'année 2020, aux associations et organismes agricoles, sociaux, culturels et sportifs, telle que définie dans le tableau annexé à la délibération ;

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer les conventions s'y tenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.

POUR : 58 VOIX

ABSTENTIONS : 16 (M. Robert BOUDON, M. Richard BONAL par pouvoir à M. Jean-Marie MEZANGE, M. Gilles BIGOT, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, M. Michel ROUFFIAC, MME Yolande CHASSANG, MME Patricia ROCHÈS, M. Philippe DE LAROCHE, MME Patricia RENAUD par pouvoir à M. Jérôme GRAS, M. Loïc POUDEROUX, MME Marie PETITIMBERT, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Marie MEZANGE).

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Frédéric DELCROS)

21H36 : Monsieur Daniel MIRAL quitte la séance et donne pouvoir à M. Didier AMARGER

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE NEUVÉGLISE - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

- ✚ **APPROUVE** l'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 7 155.08 € HT au lot n°1 « Terrassements – VRD – Gros œuvre » avec l'entreprise SALESSE, 15230 Pierrefort ;
- ✚ **APPROUVE** l'avenant n°1 en moins-value d'un montant de – 18 616.32 € HT au lot n°7 « Plâtrerie – Faux plafonds - Isolation » avec l'Entreprise SA ROQUES, 15130 Arpajon Sur Cère ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 70 VOIX

ABSTENTIONS : 5 (M. Bernard COUDY, M. Richard BONAL par pouvoir à M. Jean-Marie MEZANGE, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, MME Patricia ROCHÈS).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.) : CONDITIONS DE DELEGATION DU D.P.U. A MADAME LE PRÉSIDENT

- ✚ **PRECISE** que Madame le Président exerce la totalité du droit de préemption urbain de Saint-Flour Communauté par délégation du conseil communautaire ;
- ✚ **DECIDE** que, dans le cadre du droit de préemption urbain qui lui a ainsi été délégué, Madame le Président peut déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de toute aliénation de biens quel que soit le montant de l'aliénation.

POUR : 70 VOIX

ABSTENTIONS : 5 (MME Pierrette BEAUREGARD, M. Bernard COUDY, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Gilles BIGOT, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL)

INSTITUTION DU D.P.U. SUR LA COMMUNE DE RUYNES-EN-MARGERIDE

- ✚ **INSTITUE** le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AC n°220, AC n°222, AC n°218 et AB n°157 de Ruynes-en-Margeride, en vue d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques.
- ✚ **DECIDE** que, dans le cadre du droit de préemption urbain qui lui a été délégué aux termes de la délibération n°2020-136 et n°2020-273, Madame le Président peut déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de toute aliénation de biens sur lesdites parcelles, quel que soit le montant de l'aliénation.

POUR : 70 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Jean-Pierre JOUVE, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL).

NE PREND PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Annick MALLET, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à MME Annick MALLET).

CONVENTION ROUTE DE L'ÉNERGIE EDF 2019-2023 ENTRE EDF, SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ ET LE SYNDICAT MIXTE GARABIT GRANDVAL - APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2020

- ✚ **APPROUVE** l'annexe financière 2020 telle que présentée ci-dessous :

Thématique	Maître d'ouvrage bénéficiaire	Descriptif de l'opération	Coût opération 2020	Participation EDF
Culture, patrimoine	Saint Flour Communauté	Collecte et valorisation de la mémoire du barrage de Grandval.	10 800 €	2 500 €
Valorisation touristique	Saint Flour Communauté	Etude de fréquentation touristique : campagne de comptages routiers sur les points stratégiques du site vallée de la Truyère	3 852 €	1 200 €
Environnement / Patrimoine	Saint Flour Communauté	Conception et impression de plaquettes de communication dédiées à la biodiversité et au patrimoine de la Truyère	3 100 €	1 300 €
TOTAL			5 000 €	

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite annexe financière et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 72 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, MME Olivia GUEROULT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Gilles BIGOT)

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

- ✚ **DÉCIDE** de poursuivre le partenariat avec Hautes Terres Communauté pour la coordination territoriale de santé pour les années 2021 et 2022 ;
- ✚ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat en date du 21 novembre 2019, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer les pièces nécessaires à la poursuite du partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes – délégation départementale du Cantal pour la coordination territoriale de santé pour les années 2021-2022 ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant à la convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre ;

POUR : 72 VOIX

ABSTENTIONS : 3 (M. Gilles BIGOT, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, MME Patricia ROCHÈS)

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - RENOUELEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ

- ✚ **CRÉE** un emploi permanent, à temps complet, relevant du grade d'attaché territorial à compter du 4 novembre 2020 ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-3 2ème de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée les agents non titulaires selon les modalités ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
2 ans, 1 mois et 27 jours	Grade d'attaché territorial Temps complet Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif au recrutement des agents non titulaires lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient	1	IB 499 / IM 430 selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2020

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer le contrat de travail correspondant, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires au recrutement ;
- ✚ **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence ;
- ✚ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2020 et seront inscrits aux exercices suivants.
POUR : 72 VOIX
ABSTENTIONS : 2 (M. Gilles BIGOT, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL)
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Patricia ROCHÈS)

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE - CANDIDATURE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

- ✚ **SOUTIENT** les candidatures de Saint-Flour, Chaudes Aigues et Pierrefort au programme « Petites Villes de Demain »
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer les courriers d'intention et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche structurante pour le territoire.
POUR : 74 VOIX
ABSTENTION : 1 (M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL)

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE - RECONDUCTION DU SERVICE POUR L'ANNÉE 2021

- ✚ **APPROUVE** la reconduction du service de transport à la demande pour l'année 2021, conformément aux modalités et au règlement intérieur adoptés par délibération n°2018-196 du 24 juillet 2018 ;
- ✚ **DECIDE DE RECONDUIRE** le nombre de trajets maximal par usager et par an à 24 ;
- ✚ **DECIDE DE RECONDUIRE** la tarification du service à compter du 1^{er} janvier 2021 à savoir :
 - ➔ 6 euros par trajet et par usager voyageant seul ;
 - ➔ 4 euros par trajet et par usager en cas de groupage ;
 - ➔ Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans ;
- ✚ **APPROUVE** le quota de trajets et ladite tarification ainsi définis ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à lancer la consultation sur la base du fonctionnement du service sus-défini, marché qui serait conclu pour 2021, et qui serait renouvelé si et seulement si le dispositif est maintenu en 2022.
POUR : 58 VOIX
CONTRE : 14 (MME Maryline VICARD, M. Eric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, MME Patricia RENAUD par pouvoir à M. Jérôme GRAS, MME Annick MALLETT, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à MME Annick MALLETT, M. Philippe DELORT, MME Sylvie PORTAL, M. Marie PETITIMBERT, M. Jean-Luc PERRIN, M. Jérôme GRAS, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Jean-Claude PRIVAT)
ABSTENTIONS : 3 (M. René PELISSIER, M. Gilles BIGOT, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL)

AIDE AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SCOLAIRES - APPROBATION DU DISPOSITIF 2020-2021

- ✚ **APPROUVE** le versement d'une aide à toutes les familles bénéficiaires du transport scolaire correspondant au remboursement total du coût du transport scolaire, pour l'année 2020/2021, pour chaque élève du territoire intercommunal, scolarisé en primaire (maternelle et élémentaire), d'un montant de :
 - 120 € pour l'année scolaire ;
 - 60 € pour toute inscription à compter du 1^{er} février 2021 d'un élève répondant aux critères précédents,
 - 25 € par élève, dans le cas d'un abonnement mensuel au titre de situations exceptionnelles.
 - Ce versement sera effectué par virement bancaire, les familles devant fournir un RIB à l'inscription de leurs enfants, et sur la base des états de paiement qui seront transmis par l'antenne régionale du Cantal ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document contribuant à sa mise en œuvre.
POUR : 73 VOIX
ABSTENTION : 1 (M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL)
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Agnès AMARGER)

PROGRAMME D'ACTIONS JEUNESSE ET SPORTS - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE N°3 A LA CONVENTION CADRE PLURIANUELLE AVEC L'OMJS - ANNÉE 2020

M. Marc POUGNET quitte la séance et ne participe pas au vote

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet d'annexe financière n°3 à la convention cadre pluriannuelle fixant les objectifs des prestations d'animation avec l'OMJS de Saint-Flour ;
- ✚ **ATTRIBUE** une participation annuelle, pour 2020, d'un montant maximal de 74 200 € à l'OMJS de Saint-Flour ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite annexe financière n°3 ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à verser ladite participation à l'OMJS de Saint-Flour conformément aux modalités fixées dans la convention cadre pluriannuelle et son annexe financière n°3 ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette participation.

POUR : 61 VOIX

CONTRE : 1 (M. Jean-Luc PERRIN)

ABSTENTIONS : 9 (M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, M. Gilles BIGOT, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, MME Maryline VICARD, M. Philippe DE LAROCHE, M. Jérôme GRAS, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Patricia RENAUD par pouvoir à M. Jérôme GRAS, MME Marie PETITIMBERT).

NE PREND PAS PART AU VOTE : 4 (MME Olivia GUEROULT, MME Patricia ROCHÈS, MME Nathalie LESTEVEN par pouvoir à M. Marc POUGNET, M. Marc POUGNET).

NARSE DE NOUVIALLE - RENOUELEMENT DE LA DEMANDE D'ADOPTION D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU CANTAL

- ✚ **AFFIRME** la volonté de préserver et de mettre en valeur la biodiversité exceptionnelle de la Narse de Nouvialle, ses qualités paysagères, ses écosystèmes et leurs fonctionnalités ;
- ✚ **DECIDE DE VEILLER** au maintien et à la pérennité de l'activité agricole existante sur ce site ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à renouveler la sollicitation de la Préfecture du Cantal pour l'adoption d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur l'intégralité du périmètre de la Narse de Nouvialle, conformément à la carte telle qu'annexée à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 69 VOIX

ABSTENTIONS : 6 (M. Philippe ECHALIER, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc PERRIN, M. Bernard COUDY, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, M. Louis NAVECH)

SITES NATURA 2000 N° FR8301059 « ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR » ET FR8312005 « ZPS PLANÈZE DE SAINT-FLOUR »

- ✚ **APPROUVE** le renouvellement de la candidature de Saint-Flour Communauté en tant que structure porteuse, en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 n° FR8301059 « Zones humides de la Planèze de Saint-Flour » et FR8312005 « ZPS Planèze de Saint-Flour » ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche ;

POUR : 73 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Pierrette BEAUREGARD)

- ✚ **PROPOSE** M. Guy MICHAUD comme représentant de Saint-Flour Communauté comme candidat à la Présidence de ces deux sites Natura 2000, conformément au résultat du vote, à scrutin secret, ci-dessous :

Nombre de suffrages exprimés : 68
CANDIDATURE DE M. Guy MICHAUD : **68 VOIX**
CONTRE : 0
VOTE BLANC : 0
ABSTENTIONS : 6
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

- ✚ **DECIDE DE SOUSCRIRE** un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE selon les conditions ci-après :

AGENTS CNRACL

GARANTIES	TAUX
Décès	0.15%
Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	1.01%
Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	1.74%
Maternité / adoption / paternité	0.86%
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) : Tarification 1 : avec une franchise de 5 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	2.64%

AGENTS IRCANTEC

GARANTIES	TAUX
Accident du travail et maladie imputable au service - grave maladie - maternité / adoption / paternité - maladie ordinaire : Avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	1.40%

- ↓ **PRÉCISE** que la durée du contrat sera de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal fixée à 0.25% de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR : 71 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, M. Philippe DE LAROCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jérôme GRAS, MME Patricia RENAUD par pouvoir à M. Jérôme GRAS).

DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

- ↓ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Madame le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2020-136 du 30 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

A Saint-Flour, le 15 octobre 2020

La Présidente,

Céline



Affiché le 21 OCT. 2020

Le secrétaire de séance,

Adrien LAMAT